

13 oct 2023 -16:54

Appartient à [Conseil des ministres du 13 octobre 2023](#)

Modifications relatives au statut du personnel judiciaire

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses modifiant le Code judiciaire afin d'aligner le statut du personnel judiciaire sur celui des agents de la fonction publique fédérale.

Les modifications visent à rendre le statut du personnel judiciaire plus attirant. Les principales modifications concernent :

- l'évaluation des membres du personnel de l'ordre judiciaire
- le recrutement des membres du personnel judiciaire
- les règles d'incompatibilité en matière de cumul des fonctions
- l'introduction du droit à la déconnexion

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État, à l'issue de négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be